

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Président

Objet : Délégation de signature du Président en faveur de Monsieur Philippe NICOLLE, Directeur Général des Services au sein de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 8 juin 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier,

Considérant qu'en application de l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Philippe NICOLLE exerce les fonctions de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et que, dans le souci d'une bonne administration des services, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines détaillés ci-dessous,

ARTICLE 1 – Champs de la délégation

Monsieur Patrick GENRE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Philippe NICOLLE, en qualité de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, afin de signer :

- Tous les courriers et documents administratifs à destination des élus, administrés et administrations,
- Tous les actes relatifs à la gestion du personnel intercommunal,
- Tous documents relatifs à l'exécution des délibérations du Conseil Communautaire,
- Toutes convocations aux diverses commissions et réunions,
- Tous documents comptables relatifs aux engagements des dépenses et des recettes,
- Les arrêtés de Police, mise en demeure et notifications dans le cadre de la compétence « Gens du voyage »,
- Les courriers et fax de négociation, envoyés dans le cadre des marchés publics,
- Les courriers et fax demandant la production des pièces complémentaires ou manquantes, envoyés dans le cadre des marchés publics.

ARTICLE 2 – Mise en œuvre de la délégation

La présente délégation est valable à compter de son entrée en vigueur jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'au retrait de la délégation, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 3 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et Monsieur le Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville, transmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressé.

Fait à Pontarlier, le 29 JUIL. 2022

Le Président,



Patrick GENRE

Acte à classer**2022-268**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-29T11-01-41.00 (MI239067673)

Identifiant unique de l'acte :

025-242500338-20220729-2022-268-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délégation de signature du Président en faveur de
Philippe NICOLLE, DGS

Date de décision : 29/07/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signatureActe : 2022-268.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/07/22 à 11:01

Par GENRE Patrick

Transmis

Date 29/07/22 à 11:01

Par GENRE Patrick

Accusé de réception

Date 29/07/22 à 11:07

